

Le point de vue des aînés

Précisons d'emblée que parmi l'échantillon de personnes rencontrées, la moitié vivent en résidence privée avec services¹, six vivent dans une forme de logement social (habitations à loyer modique², organisme sans but lucratif d'habitation³ ou coopérative d'habitation⁴) – avec ou sans supplément au loyer – et un seul individu habite dans un logement privé conventionnel. De manière transversale, les aînés évaluent leur bien-être en logement en fonction d'un certain nombre de critères d'ordre matériel, notamment le loyer, la proximité des services, l'aménagement intérieur et la présence d'espaces communs. Apparaissent également en filigrane des gestionnaires d'immeubles plus ou moins présents, auxquels les aînés peuvent adresser des demandes particulières par rapport à leurs conditions de logement.

Revenus et loyers

La question du revenu occupe une place prépondérante dans la plupart des entrevues avec les aînés par rapport à leur bien-être. De fait, plus de la moitié des personnes disent vivre avec un budget très serré, voire contraignant, ou disent « arriver juste », alors que les autres se disent confortables financièrement ou, dans quelques cas, n'abordent pas cette question. Si le compte de dépenses se trouve parfois allégé avec l'âge (« *Je ne fais plus rien. Je vais manger au restaurant une fois de temps en temps. Je ne dépense pas.* »), certaines personnes notent l'apparition de nouvelles dépenses qui exercent une pression sur le budget, notamment les services d'entretien ménager, l'équipement pour adapter le domicile à la perte d'autonomie, les médicaments et les chaises roulantes. Par exemple, une des répondantes n'a pas eu droit au fauteuil électrique qu'elle espérait, car elle n'est pas « assez handicapée » au regard des critères d'éligibilité du programme gouvernemental de remboursement. Elle a dû s'acheter elle-même le modèle qui correspond le plus à son besoin de mobilité, ce qui lui a occasionné une dépense

¹ D'après le portail de Santé Montréal (2014), « une résidence privée pour aînés est un immeuble d'habitation occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes: services de repas, d'assistance personnelle, d'aide domestique, de loisirs et soins infirmiers. Les résidences privées pour aînés ne sont pas subventionnées par le système de santé. » (<http://www.santemontreal.qc.ca/ou-aller/ressources-hebergement/#c2455>)

² Une Habitation à loyer modique (HLM) est une forme logement qui permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. À Montréal, les HLM sont gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

³ D'après le Regroupement québécois des OSBL d'habitation (RQOH), il s'agit d'un « organisme d'action communautaire autonome qui a pour mission d'offrir du logement abordable et sécuritaire à des personnes à faible revenus. » (<http://www.rqoh.com/>)

⁴ D'après la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM), « une coopérative d'habitation est une entreprise collective qui offre un logement à ses membres. Ces derniers possèdent conjointement le ou les immeubles de la coopérative dont ils assurent collectivement la gestion. Chacun des membres est locataire de son logement individuel. » (http://www.fechimm.coop/hab_coop.html)

de plusieurs milliers de dollars : « C'est de 2000\$ à 3000\$. C'est toujours, tu payes, tu payes, puis on n'a pas des millions là. »

D'autres mettent l'emphasis sur les coûts associés aux services d'entretien ménager, qui sont sous la responsabilité d'entreprises d'économie sociale et du secteur privé. Dans sa résidence, une femme ressent une différence avec les personnes dont les enfants sont en moyen de payer des services privés : « Dans la résidence, il y en a dont les enfants sont plus en moyen peut-être, parce qu'ils paient quelqu'un pour qu'ils aillent chez la maman. C'est pas le CLSC, c'est privé. C'est tellement cher. » Les services d'entretien ménager et de lessive sont remboursés par les services publics dans la mesure où ils ne sont offerts qu'une fois par mois. L'excédent doit être assumé par la personne elle-même. Pour avoir plus de services de la part de l'entreprise d'économie sociale, cette femme devrait déboursé une somme supplémentaire, ou payer des services privés, ce qu'elle ne peut se permettre. Cette incapacité de payer les services exerce selon elle une pression économique sur sa fille, qui connaît elle-même des problèmes de santé.

Il y a aussi des disparités significatives en termes de budget selon le type de logement occupé. Si les résidences privées comportent l'avantage de services sur place et d'une surveillance permanente, le loyer élevé limite en contrepartie les sorties et les activités à l'extérieur, particulièrement lorsque le revenu des personnes est faible. Les six individus vivant en résidence paieraient entre 850\$ et 1200\$ de loyer par mois. Parmi eux, certains partagent le sentiment de s'appauvrir d'année en année en raison des hausses importantes de loyer, comme l'exprime cette dame : « C'est dispendieux, mais, c'est pour augmenter encore là. Je suis tannée de ça. C'est cher, c'est plus cher qu'un loyer ordinaire. » La seule sortie que peut se permettre une autre répondante isolée et à faible revenu est celle faite au centre de jour. Cette femme de 77 ans vit dans une résidence privée pour laquelle elle débourse 1200 \$ par mois, incluant chambre, nourriture et divers services. Une fois son loyer payé, il lui reste tout juste assez d'argent pour assumer le coût de ses quatre sorties hebdomadaires au centre de jour (au coût unitaire de cinq dollars) :

« Le mois n'est pas fini, il me reste à peu près, attendez, j'ai emprunté ça, je ne pouvais pas arriver. J'ai fait des petites dépenses. Je n'ai pas fait des grosses dépenses. Non, non, puis il me reste ça. Il me reste à peu près 20\$ pour passer le mois. Ce n'est pas beaucoup, vous savez. Pas beaucoup ».

Les personnes qui dépensent une part moins importante de leur revenu pour se loger disposent quant à elles d'une liberté d'action plus grande, pouvant se payer des sorties ainsi que des activités sociales et culturelles, et ne dépendant pas de leurs enfants pour « arriver » à la fin du mois. C'est le cas de celles qui disposent d'autres revenus que les Rentes du Québec et la Pension de la sécurité de la vieillesse, comme cet homme qui bénéficie de revenus de la CSST (souffrant d'une maladie pulmonaire liée à son travail), en plus de ses épargnes personnelles et des Rentes du Québec : « Ça fait que, tu sais, en réalité, j'ai 36 000\$ par année clair, tu sais, j'ai pas à me plaindre de ce côté-là, du côté monétaire, j'ai pas à me plaindre parce que

36 000\$ clair par année, il y en a bien qui travaillent puis qui le font pas. (...) J'en fais plus en réalité que quand je travaillais. »

En comparaison, le loyer est beaucoup moins élevé en coopérative d'habitation, en OSBL d'habitation ou en HLM, d'autant plus qu'il est possible de cumuler une subvention au loyer qui limite ce dernier à 25% du revenu. La subvention au logement a permis à une personne, qui vit dans une OSBL pour personnes âgées autonomes de plus de 55 ans, de ne pas avoir à déménager suite à la perte d'une partie de ses économies durant la crise économique de 2008 :

« Avec tout ce qui est arrivé, cette fameuse crise des banques et tout, j'ai perdu beaucoup d'argent. Alors, ça fait que je vis sur mon petit capital maintenant, je grignote là-dessus. Mais j'ai quand même, je me suis débattue et je suis maintenant subventionnée. Alors, mon loyer, évidemment, au lieu de me coûter 800\$, il me coûte 330\$ ou quelque chose comme ça. Ça, je peux. Mais 800, j'aurais jamais pu. »

Certaines personnes en logement social rencontrent néanmoins des difficultés financières, comme cette dame qui vit dans une OSBL d'habitation. D'origine vietnamienne et installée au Québec depuis environ 40 ans, elle vit seule dans un appartement depuis le départ de son fils atteint de problèmes de santé mentale, qui résidait avec elle depuis 23 ans. Elle continue de l'aider financièrement, car les prestations d'aide sociale de ce dernier ne sont pas suffisantes pour couvrir ses dépenses. Son budget est calculé au dollar près : sa pension de vieillesse est de 846\$ par mois, montant duquel il faut soustraire son loyer de 309\$ par mois, son assurance vie et l'argent qu'elle donne à son fils : « C'est pourquoi dans ma pension de vieillesse, il ne reste rien. (...) Je suis pauvre ». Depuis la mort de son mari il y a 20 ans, la charge de l'aider lui incombe, ce qui l'épuise et s'ajoute à ses préoccupations financières : « Depuis 1990 jusqu'à maintenant, je suis toute seule. Je suis tannée. Je suis beaucoup fatiguée. »

Le revenu disponible après le paiement du loyer apparaît ainsi déterminant pour le bien-être des aînés à domicile. Certaines évoquent le calcul permanent du budget et l'angoisse de ne pas arriver à la fin du mois. Cette crainte se cumule parfois avec l'impossibilité de faire des activités sociales, la difficulté de bien se nourrir, le sentiment d'être « pris » dans son logement, une difficulté à maintenir des liens significatifs avec des personnes avec lesquelles on partage des affinités ou encore, la nécessité de « dépendre » de ses enfants pour arriver. La part du loyer dans le budget est déterminante dans la possibilité pour les personnes de disposer d'une certaine autonomie financière. Dans les entrevues, il ressort que les logements sociaux et les subventions au loyer viennent atténuer des inégalités de revenu marquées entre les aînés.

L'aménagement intérieur

Avec l'apparition de limitations fonctionnelles, les espaces de vie se concentrent de plus en plus autour du domicile. Par-delà le revenu, différentes conditions liées à l'aménagement intérieur du domicile sont associées par les personnes à leur bien-être en logement et identifiées dans les entretiens comme des conditions permettant de se sentir chez-soi, malgré le

fait que le domicile actuel soit parfois un choix contraint, lié à la perte de capacités physiques. De fait, dans la plupart des récits, ce sont des problèmes de santé ou de fonctionnalité vécus par les personnes ou leur conjoint(e) qui expliquent le dernier déménagement : fracture du pied, ACV, problèmes respiratoires, problèmes de mobilité, etc. Le défi de retrouver un lieu où l'on se sent bien et de se réaménager un chez soi est relevé et passe entre autres, pour plusieurs, par l'aménagement de l'espace intérieur.

Des conditions de base, comme avoir un espace de cuisine adéquat et une salle de bain individuelle, sont soulignées. Pouvoir bien manger et faire sa propre nourriture apparaît pour plusieurs comme une manière de maintenir une bonne qualité de vie et de s'occuper. En ce sens, une dame déplore par exemple qu'elle manque d'espace pour cuisiner dans la résidence où elle vit : « Je n'ai pas de comptoir presque. Alors quand je veux faire un peu de popote, c'est... » Après avoir vécu dans une résidence « chambre et pension », une autre s'insurge contre le fait que certaines personnes âgées n'aient pas de salle de bain personnelle et d'espace de cuisine, et qu'elles soient contraintes de manger une nourriture de mauvaise qualité. Cette expérience l'aurait rendue malade et elle compare aujourd'hui cet ancien logement à une « prison ». À ses yeux, l'autonomie en logement passe par des conditions matérielles minimales : « Il faut absolument que toutes les personnes âgées aient la possibilité de conserver jusqu'à la dernière minute poêle, frigidaire et salle de bain. C'est un minimum selon moi. » Les problèmes de bruit dus à une mauvaise insonorisation et à des voisins turbulents sont également évoqués par deux répondantes comme des éléments qui viennent perturber leur qualité de vie, lesquelles songent à déménager pour cette raison : « Bien ici, c'est le bruit que je suis pas capable, le bruit me fait mal. » Deux autres personnes parlent de « négligence » dans l'entretien du bâtiment, qui amènent des soucis au niveau électrique et de la propreté des lieux.

Enfin, l'adaptation du domicile à sa condition physique fait également partie de ces « conditions minimales » dont devraient jouir tous les aînés. Si certains logements sont dits « adaptés », d'autres doivent le devenir, et quelques personnes rencontrées ont d'ailleurs fait preuve de créativité en se bricolant elles-mêmes des équipements : « Regarde, je me suis installé des barres partout. Tu vois, il y a une marchette là-bas ? Ça, c'est juste pour me partir le matin. Après ça, je me promène dans le passage (...) Puis, j'ai tout réglé mes affaires bien avant que je sois incapable de fonctionner. »

Par-delà ces conditions minimales, les personnes souhaitent un espace qui soit conciliable à la poursuite de certaines activités significatives, comme jouer du piano ou peindre des tableaux. C'est ainsi qu'un homme est déménagé dans un logement privé plus grand, pour avoir une pièce supplémentaire pour son « petit coin de peinture ». D'autres ont tapissé leurs murs de photographies, ou apporté avec elles leur mobilier. Tous ces éléments d'ordre matériel contribuent à pouvoir se sentir chez soi dans un lieu qu'on a parfois choisi par dépit.

L'accès à l'extérieur

Les sorties à l'extérieur du logement répondent à différents besoins tels que faire soi-même son épicerie, maintenir des activités sociales et se tenir actif dans le but de ne pas

« paralyser », d'être « capable de bouger ». On peut craindre d'être « emprisonné » dans son domicile en raison de la dégradation de sa santé physique. Tandis que, pour certains, la sphère de vie se limite au logement, d'autres sortent régulièrement pour se rendre, par exemple, à un centre de jour ou pour faire leur épicerie dans des commerces de proximité, se servant, le cas échéant, de marchettes ou de fauteuils roulants. La plupart des personnes rencontrées en entrevue apprécient en ce sens la localisation de leur logement, étant situé à proximité des épiceries, des pharmacies et des activités socioculturelles du centre-ville : « Tout l'été, j'allais à l'épicerie, maintenant qu'on a l'IGA [*en faisant allusion au nouveau IGA sur la rue Ste-Catherine*]. Avant, je faisais ma liste et mon fils faisait les courses. » Cela est particulièrement important pour celles qui vivent en logement social ou privé, et qui ne bénéficient pas des services de proximité présents dans les résidences, comme l'évoque cette dame qui vit en HLM : « Et malgré tout, aujourd'hui, je ne le regrette pas parce tu es dans le centre-ville. Tu as toutes les commodités alentour. Tu as le complexe Desjardins, tu as place Dupuis, tu as La Baie, la banque. Ça fait que d'une façon, je suis mieux ici, si c'était un choix. Tu vis plus serré, comme on peut dire, mais tu as tous les avantages alentour. »

L'accès à l'extérieur est facilité par la présence d'ascenseurs et de rampes d'accès, et l'intérêt de sortir de chez soi est augmenté par l'aménagement d'espaces conviviaux à l'extérieur avec des jardins et des balançoires. Les marchettes et fauteuils roulants limitent les temps de sortie, notamment en raison de la durée de vie des batteries des fauteuils électriques et les possibilités de déplacement, car tous les espaces ne sont pas adaptés. Ils sont peu utilisables en hiver en-dehors du recours au transport adapté qui permet de se rendre au centre de jour ou au marché pour faire l'épicerie. Les personnes qui ne peuvent plus sortir ont parfois recours aux espaces collectifs des résidences ou des ensembles de logements sociaux.

L'analyse met en relief la variété et l'importance, pour les personnes, des espaces hors-domicile, que ce soit des véritables « ailleurs » ou des « espaces intermédiaires » entre le domicile et le monde extérieur, comme, par exemple, les balcons, le domicile du voisin, les salles à manger et les salles de lecture. L'espace où on se sent chez soi déborde ainsi vers l'extérieur. La présence de cet extérieur se fait sentir, par exemple, par l'anticipation d'une promenade dans les magasins ou au cimetière, par la contemplation des oiseaux à travers la fenêtre, par les discussions avec les auxiliaires qui apportent des nouvelles ou par la lecture quotidienne des journaux. La volonté de poursuivre sa vie, de continuer à développer ses intérêts, va de pair ici avec le souhait d'être dehors, de pouvoir respirer au grand air et de se déplacer où bon lui semble : « Parce que moi, j'aime les feux d'artifice. J'aime bien ça. Je suis comme un enfant pour les feux d'artifice. Et puis, je suis pas loin des spectacles. Moi, avec ma chaise, ça me prend 10 minutes et je suis rendu à la place Desjardins. »

Gestion et services

Ces conditions matérielles de vie qui influencent le bien-être à domicile sont évoquées par quelques-uns en lien avec l'action (ou l'inaction) de divers acteurs, notamment les gestionnaires/propriétaires des immeubles à logements ou, dans le cas des coopératives et des OSBL, des conseils d'administration. Est soulignée l'importance d'avoir du personnel qui peut

répondre rapidement à des demandes lorsque surviennent divers pépins, comme l'indique cette dame qui vit dans une résidence privée :

« Alors, je suis contente d'être ici. (...) C'est grand, c'est propre, les concierges sont impeccables. S'il y a quelque chose, ils viennent tout de suite le réparer. Si vous avez besoin d'une lumière, ils viennent tout de suite en mettre une autre. Ah oui, ils sont vraiment bien ici, c'est vraiment bien ici. »

Cette qualité du service de conciergerie est aussi soulignée dans le cas d'un complexe HLM du centre-ville : « T'as un concierge, tu sais, il y a un service, t'as un problème, t'appelles, ils viennent. » Cependant, il semble que cette qualité du service relève du cas par cas. Alors que certains OSBL semblent attentifs à ces besoins, d'autres paraissent moins efficaces. Il en est de même pour les HLM et les résidences privées. Dans le cas de la coopérative d'habitation, cela dépend du conseil d'administration en place et de la possibilité de participer aux décisions. La dame qui y réside décrit l'accès difficile à la salle de rassemblement où se déroulent les assemblées générales : « Oui, c'est encore dans le sous-sol, puis c'est un escalier en ciment, les marches sont à peu près larges de même. Si vous voulez vous casser le cou, c'est d'essayer à les descendre toute seule. » Elle ne peut pas s'y rendre pour faire entendre ses idées, notamment défendre son souhait que la coopérative se dote de « logements adaptés » pour les personnes qui vivent avec un handicap, comme c'est son cas.

Pour conclure, le loyer, le confort intérieur, l'accès à l'extérieur et la qualité du service de conciergerie sont centraux dans le fait de sentir bien ou mal dans leur domicile. C'est souvent sur la base de ces éléments que les personnes disent vouloir rester ou quitter leur domicile actuel. Certaines des personnes rencontrées souhaiteraient déménager, alors que d'autres disent avoir trouvé un milieu de vie satisfaisant.

Source : Fournier, A., Godrie, B. et C. McAll (2014). *Vivre et survivre à domicile : le « bien-être » en cinq dimensions*, Montréal, CREMIS, pp. 11-16.